

Direction de la mer de la Martinique  
Direction de la mer de la Guadeloupe

Le 22 juillet 2020

Le préfet de la Martinique et le préfet de la Guadeloupe,  
présidents du Conseil maritime ultramarin du bassin Antilles  
(CMUBA)

à

Monsieur le président de l'autorité environnementale

Monsieur le Président,

Les documents stratégiques de bassin maritimes (DSB), prévus par l'article R 219-1-23 du code de l'environnement, font l'objet d'une évaluation environnementale en vertu des articles L.122-4 et R122-17 du code de l'environnement.

Par la présente nous vous soumettons donc pour avis le projet de DSB Antilles, avec ses trois annexes (état des lieux, cartographies, recueil des indicateurs de suivi des objectifs).

Ce DSB Antilles est le fruit d'un travail initié en 2016 avec l'ensemble des membres du conseil maritime ultramarin pour le bassin Antilles (CMUBA), composé de représentants de l'État, des collectivités territoriales, de socio-professionnels, d'associations, et de scientifiques. Cette large concertation a été organisée à la fois via des séminaires participatifs et autres réunions tenus sur les quatre îles du bassin, mais aussi par voie dématérialisée compte-tenu du caractère insulaire des territoires.

Au fil des discussions, il a été préconisé de structurer le DSB autour de 10 grandes thématiques, qui reflètent les dynamiques maritimes à l'œuvre sur le bassin Antilles et qui ont fait l'objet de nombreux débats.

Le changement climatique est un paradigme qui a été pris en compte dès le début du processus d'élaboration du DSB et l'environnement marin est l'une des 10 grandes thématiques retenues au sein du DSB. Au-delà, l'enjeu de la préservation des écosystèmes apparaît comme transversal à l'ensemble des thématiques abordées.

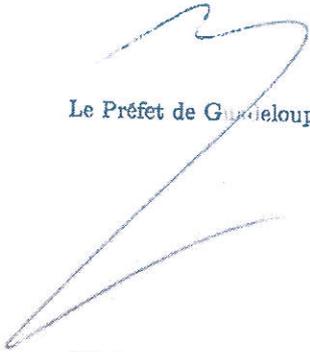
Le DSB est accompagné du rapport environnemental, qui présente en particulier le processus d'élaboration de ce document stratégique.

Ce dossier vous est remis en deux exemplaires imprimés, mais il est par ailleurs téléchargeable aux adresses suivantes :

[www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr/le-document-strategique-du-bassin-antilles-r133.html](http://www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr/le-document-strategique-du-bassin-antilles-r133.html)  
[www.dm.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/le-document-strategique-du-bassin-r56.html](http://www.dm.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/le-document-strategique-du-bassin-r56.html)

Les Directions de la Mer de la Martinique et de la Guadeloupe, qui assurent le secrétariat du CMUBA, se tiennent à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.



Le Préfet de Guadeloupe

**Philippe GUSTIN**

Le Préfet de Martinique



Le Préfet de la Martinique

**Stanislas CAZELLES**